

Mandat au président de la Commission indépendante Vérité, Ecoute et Responsabilités (CIVER-CSM) au service de la Communauté Saint-Martin

Suite à la visite pastorale périodique de la Communauté Saint-Martin, le Dicastère pour le clergé a publié le 4 juillet 2024 un décret et a adressé une lettre au Modérateur général, D. Paul Préaux. Parmi les points qui invitent à approfondir la vie et la place de la Communauté dans l'Eglise, le Dicastère a souligné des reproches faits au fondateur de la Communauté Saint-Martin et le rapport fait état de dysfonctionnements qui ont pu créer des souffrances.

Pour mener à bien un travail de vérité, depuis ces années fondatrices jusqu'au fonctionnement actuel du gouvernement, il nous est apparu nécessaire de faire appel à une commission indépendante, lui donnant accès sans restriction aux archives de la Communauté et documents utiles au travail de la CIVER.

Le but de cette Commission pluridisciplinaire indépendante est de :

- Relire l'histoire de la Communauté Saint-Martin de 1976 à nos jours
- Déceler les éventuels dysfonctionnements passés et leur nature, et s'assurer que ces derniers n'ont pas eu d'impact sur la vie et le gouvernement de la Communauté.
- Mesurer les éventuels préjudices identifiés sur les personnes ayant quitté la Communauté Saint-Martin ou en son sein, et analyser les modes de réparations envisageables.
- Analyser le gouvernement actuel au regard des pratiques antérieures.
- Faire des recommandations dans chacun des domaines couverts.

Cela induit pour la CIVER de couvrir plusieurs domaines :

- Historique (relecture de l'histoire de la Communauté)
- Canonique (respect des constitutions, manquements éventuels au regard du droit canon, gouvernement)
- Théologique (formation au sacerdoce)
- Juridique (manquements éventuels au regard du droit civil)
- Médical et psychologique (emprises, maltraitance)

Nous souhaiterions nous donner comme objectif que le rapport de cette commission nous soit remis au second semestre 2027.



La communauté souhaite donner la responsabilité de cette tâche à un président et s'engage à lui donner tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

+ Don Paul Préaux
Modérateur général.

